

Conseil Municipal de Théhillac
Procès-Verbal
Séance du 7 novembre 2024

Sont présents :

CHEVREUX Alexandra, GUILLAS Michel, HAUROGNÉ Gilles, JOGUET Françoise, LEMÉE Christian, MAILLARD Jean-Claude, MUROS LE ROUZIC Mikaël, PELLETIER Thierry, TRESSEL Angélique.

Pouvoirs :

Karen QUEAU donne pouvoir à Alexandra CHEVREUX
Pascal BENOIT donne pouvoir à Christian LEMEE
Mathieu PLAUD donne pouvoir à Gilles HAUROGNE
Corentin BOUGRO donné pouvoir à Françoise JOGUET

Gilles HAUROGNE est nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 19h00.

Délibérations

1. Prêt court terme de 110 000€ dans le cadre des travaux d'aménagement du centre bourg
2. Décision modificative au budget d'investissement

Informations au conseil

1. Proposition d'une mise en place d'un cahier des charges pour un projet habitat
2. Projet APAL
3. Divers

Approbation des procès-verbaux des 4 et 9 octobre 2024

Aucune observation n'étant faite, les procès-verbaux des deux précédentes séances sont approuvés à l'unanimité.

Le Maire demande l'autorisation aux membres du Conseil de retirer la délibération concernant le prêt et de la remplacer par l'avenant concernant la maîtrise d'œuvre dans le cadre du marché de travaux de sécurisation du centre bourg.

D55/2024 Avenant au marché de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'études Cx2i

Dans le cadre de l'aménagement et de la sécurisation du centre bourg, de la rue du cormier jusqu'à l'école, le bureau d'études Cx2i a été retenu pour la maîtrise d'œuvre (études, avant-projet, élaboration du projet, passation du marché, suivi de travaux, réception de travaux) pour un montant initial de 12 480,00€ TTC basé sur une estimation de marché à 250 000,00€ TTC.

Après validation du marché de travaux avec l'entreprise LEMEE LTP, pour un montant de 485 000€ HT (tranche ferme et tranche optionnelle), le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre a été réévalué à 24 200,00€ HT, soit 29 040,00€ TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de valider l'avenant du bureau d'études Cx2i pour une maîtrise d'œuvre d'un montant total de 24 200,00€ HT soit 29 040,00€ TTC,
- autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.

56/2024 Décision modificative au budget primitif 2024

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget de la commune de Théhillac,

Le Maire propose les crédits supplémentaires suivants au budget :

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Désignation	Montant	Chapitre	Article	Désignation	Montant
011	615221	Entretien bâtiments	23 790,00	75	75888	Autre	17 700,00
012	6411	Titulaire	7 000,00				
65	65748	Subventions	7 000,00				
66	66111	Intérêts des emprunts	4 000,00				
021		Virement à la section d'investissement	-24 090,00				
TOTAL			17 700,00	TOTAL			17 700,00

INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Désignation	Montant	Chapitre	Article	Désignation	Montant
23	231	Immobilisations en cours	32 010,00	16	1641	Emprunt	56 100,00
				021		Virement de la section de fonctionnement	-24 090,00
TOTAL			32 010,00	TOTAL			32 010,00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les décisions modificatives proposées.

Informations au conseil

1- Proposition de mise en place d'un cahier des charges

Lorsqu'une commune a des projets concernant l'habitat, elle peut mettre en place un cahier des charges pour solliciter des porteurs de projets.

Sébastien Le Folgoch, chargé de mission à Redon Agglomération, propose de venir lors d'une séance de Conseil Municipal afin de présenter les modalités de réalisation d'un cahier des charges.

2- Projet APAL

L'entreprise APAL abandonne son projet de panneaux solaires au lieu-dit « La Carrière du Rocher » pour un manque de rentabilité.

3- Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF)

Le Maire a pris contact avec l'EPF dans le cadre de réserves foncières. Celle-ci peut faire l'acquisition de terrains. La commune a la possibilité, pendant sept ans, de racheter ces terrains dans le cadre d'un projet d'habitat.

Une rencontre entre l'Etablissement Public Foncier et les élus sera programmée prochainement afin d'échanger sur le sujet.

4- Conseil Municipal des Jeunes

Faute d'un nombre suffisant de candidats (seulement deux), le projet est malheureusement abandonné pour le moment.

5- Participation aux activités parascolaires des collégiens

Comme prévu lors de la délibération n°D51/2023 du 24 novembre 2023, la commune participera aux activités parascolaires des collégiens.

6- Groupe de travail « Nature - Environnement »

L'Agence d'Attractivité de Redon va réaliser la mise en forme des panneaux Patrimoine, Faune et Flore remarquables pour l'élaboration de panneaux d'orientation.

7- Commissions municipales

La Commission « Information/communication » se réunira le 19 novembre 2024 à 20h00.

La Commission « Finances » se réunira le 21 novembre 2024 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h30.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le vendredi 29 novembre 2024 à 19h30.